

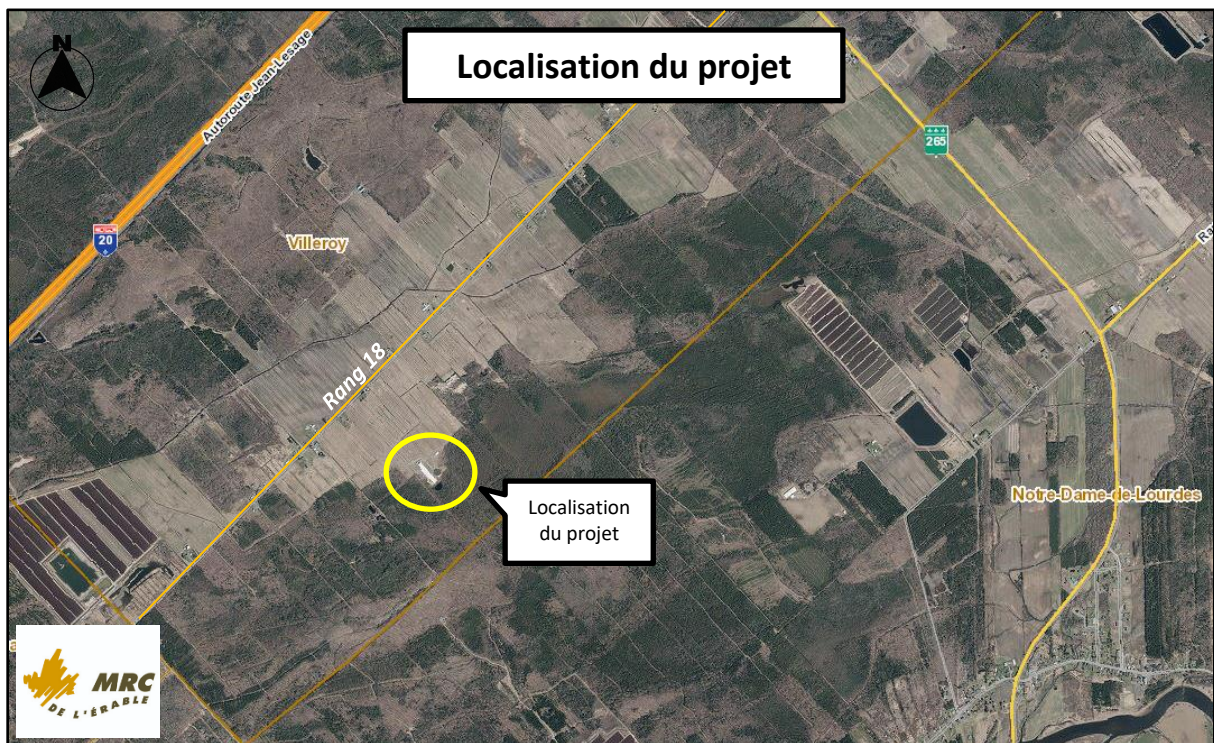
AVIS PUBLIC

Projet d'agrandissement d'une porcherie avec augmentation du cheptel et construction d'un ouvrage de stockage, situé au 135, 18^e Rang, à Villeroy

Aux personnes intéressées par la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un lieu d'élevage existant (porcherie) avec augmentation du cheptel et construction d'un ouvrage de stockage, situé au 135, 18^e Rang, à Villeroy.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 7 décembre 2020, conformément à l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Villeroy a adopté la résolution n° 20-12-237 demandant à la MRC de L'Érable d'organiser et de tenir une consultation publique sur le projet d'agrandissement d'une porcherie existante visé au présent avis.
2. La propriété visée est située au **135, 18^e Rang, à Villeroy**, dans la MRC de L'Érable, lots 723-706, 723-707 et 723-708 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous.



3. Le projet de **GÈNE-ALLIANCE** consiste à l'agrandissement d'une porcherie existante (mise bas), l'ajout de deux (2) nouveaux bâtiments d'élevage porcin (gestation + quarantaine), la construction d'un ouvrage de stockage circulaire de 16 pi x 160 pi et l'augmentation du cheptel animal. Au total, il vise l'élevage sur gestion liquide de 2 184 truies, 466 cochettes et 4 verrats, ce qui correspond à **664 unités animales (UA)**.
4. Le projet a été jugé conforme à la réglementation applicable de la municipalité, comme en témoigne le certificat de conformité émis par la municipalité de Villeroy à cet effet. La conformité du projet est analysée en fonction des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité. Cette conformité est notamment évaluée en effectuant un *calcul de distances séparatrices* entre le projet visé et les usages non agricoles en périphérie, le tout dans l'objectif d'assurer la *cohabitation harmonieuse* des différents usages en place.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de 15 jours**.

Consultation écrite

Le projet est soumis à la consultation écrite qui se déroulera du **28 janvier 2021 au 12 février 2021**. Les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC www.erable.ca/consultation.

Toute personne peut transmettre ses commentaires par écrit relativement à ce projet jusqu'au **12 février 2021 à 16 h**, de la manière suivante :

- Par la poste, à l'attention de M. Yannick Faucher, 1783, avenue Saint-Édouard, Plessisville (Québec) G6L 3S7.
- Par courriel, à l'adresse : yfaucher@erable.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Consultation par visioconférence

Le projet est également soumis à une consultation par visioconférence et se tiendra le lundi **8 février 2021 à 19 h**, via la plateforme ZOOM. Les personnes désirant participer à la rencontre par visioconférence devront préalablement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible au www.erable.ca/consultation. Un lien leur sera transmis quelques jours avant la consultation.

OBJECTIF

L'objectif de cette consultation est de présenter le projet et de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis de construction de cet élevage sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De plus, au cours de la consultation par visioconférence, le projet sera présenté par le requérant ou son représentant puis la commission chargée de la consultation, présidée par M. Jocelyn Bédard, préfet de la MRC de L'Érable, recueillera les questions et les commentaires sur ce projet.


DOCUMENTS

Les documents explicatifs du projet peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC www.erable.ca/consultation.

Toute personne désirant obtenir de l'information supplémentaire sur ce projet peut le faire en communiquant avec M. Yannick Faucher, conseiller en aménagement du territoire à la MRC de L'Érable, au numéro de téléphone 819 362-2333, poste 1291, ou par courriel à l'adresse suivante : yfaucher@erable.ca.

Donné à Plessisville, ce 21 janvier 2021.

Parution dans le journal L'Avenir de L'Érable, le 27 janvier 2021.


Myrabelle Chicoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière